

## ANNEXE K

### DESCRIPTION DES ZONES DE GRAND IMPACT DES PRODUCTIONS ANIMALES

NOM DE LA MUNICIPALITÉ	LOCALISATION DU TERRITOIRE
<b>Zones de grand impact</b>	
Saint-Fabien	<p>Lots 13 à 17 ; rang 7, canton Rolette</p> <p>Lots 11 à 18 ; rang 1, canton Panet (limité par un ruisseau au S.E.)</p>
Sainte-Lucie	<p>Lots 32 à 34 ; rang 7, canton Talon (limité à 1000 mètres de l'emprise routière, soit la route 204, au N.O.)</p> <p>Lots 32A à 34 ; rang 8, canton Talon (limité à 1000 mètres de l'emprise routière, soit la route 204, au S.E.)</p> <p>Lots 40A à 41B ; rang 8, canton Talon</p>
Sainte-Apolline	<p>Lots 31 à 40A ; rang 5, canton Patton (limité à 1000 mètres de l'emprise routière, soit au chemin Taché, au N.O.)</p> <p>Lots 27 à 37 ; rang 6, canton Patton (limité à 1000 mètres de l'emprise routière, soit au chemin Taché, au S.E.)</p>
Saint-Paul	<p>Lots 8 à 17 ; rang 3 S.O., canton Montminy (limité au ruisseau Tanguay, au N.O.)</p> <p>Lots 18 à 30 ; rang 3 S.O., canton Montminy</p> <p>Lots 18 à 30 ; rang 4 S.O., canton Montminy</p>
Sainte-Euphémie	<p>Lots 17B à 30 ; rang 1 S.E., canton Montminy (limité à 1000 mètres de l'emprise routière, soit la rue Principale, au N.O.)</p> <p>Lots 19 à 23 ; rang 2 S.E., canton Montminy (limité par un ruisseau au S.E.)</p>
Notre-Dame-du-Rosaire	Lots 6 à 14A ; rang E, canton Ashburton

<p>Cap-Saint-Ignace</p>	<p>Lots 126 à 212 ; rang 1, paroisse Cap-Saint-Ignace</p> <p>Lots 142 à 238 ; rang 1, paroisse Cap-Saint-Ignace</p> <p>Lots 239 à 276 ; rang 1, paroisse Cap-Saint-Ignace (limité à 1000 mètres de l'emprise routière, soit au chemin des Pionniers Ouest, au N.O.)</p> <p>Lots 268, 277 à 288, rang 1, paroisse Cap-Saint-Ignace (limité à un ruisseau au S.E.)</p> <p>Lots 290 à 328 ; rang 1, paroisse Cap-Saint-Ignace (limité à 180 mètres de l'emprise routière, soit au chemin des Pionniers Ouest et au chemin du Vieux-Quai, au S.E.)</p> <p>Lots 490 à 550 ; rang 2, paroisse Cap-Saint-Ignace (limité à l'emprise routière, soit au chemin de la Rivière, au S.E.)</p>
<p>Montmagny</p>	<p>Lots 139 à 209 ; 1<sup>ère</sup> Concession Nord, paroisse St-Thomas</p> <p>Lots 251 à 301 ; 2<sup>ème</sup> Concession Nord, paroisse St-Thomas</p> <p>Lots 403 à 433 ; 1<sup>ère</sup> Concession Sud, paroisse St-Thomas</p>
<p>Saint-Pierre</p>	<p>Lots 54 à 128, 1<sup>ère</sup> Concession Sud, paroisse St-Pierre (limité au ruisseau Miscou, au S.E.)</p> <p>Lots 215 à 258 ; 2<sup>ème</sup> Concession Sud, paroisse St-Pierre (limité au ruisseau Miscou, au S.E.)</p>

Saint-François	<p>Lots 18 à 41 ; 1<sup>ère</sup> Concession Nord, paroisse St-François (limité par l'emprise routière, soit la montée Morigeau, au N.E. et par l'emprise de chemin de fer, au N.O.)</p> <p>Lots 43 à 106 ; 1<sup>ère</sup> Concession Nord, paroisse St-François (limité à 1000 mètres de l'emprise routière, soit au chemin St-François Ouest, au N.O.)</p> <p>Lots 179 à 201 ; 1<sup>ère</sup> Concession Sud, paroisse St-François (limité à 700 mètres de l'emprise routière, soit au chemin de la Rivière du Sud, au N.O.)</p> <p>Lots 202 à 225 ; 1<sup>ère</sup> Concession Sud, paroisse St-François (limité par la rivière Morigeau, au N.E. et par la ligne de transport d'énergie, au N.O.)</p> <p>Lots 258 à 291 ; 2<sup>ème</sup> Concession Sud, paroisse St-François (limité à la ligne de transport d'énergie, au S.E.)</p>
Berthier-sur-Mer	<p>Lots 3 à 95 ; rang 1, paroisse Berthier-sur-Mer (limité à 1000 mètres de l'emprise routière, soit au boul. Blais Est, au S.E.)</p> <p>Lots 96 à 253 ; rang 1, paroisse Berthier-sur-Mer</p> <p>Lots 254 à 315 ; rang 2, paroisse Berthier-sur-Mer (limité à l'emprise de l'autoroute Jean-Lesage, au S.E.)</p>
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	<p>Lots 65 à 131 ; paroisse Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues</p>